

Le partage judiciaire

#succession

#divorce

#partage judiciaire

Référence : FAM-17748-019

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Dans le cadre d'une succession ou d'un divorce, il est fréquent que les indivisaires ne parviennent pas à un accord afin de partager leurs biens. L'un d'eux peut alors déposer une assignation en partage judiciaire. Cette formation vise à préciser la mission d'un notaire commis dans le cadre d'un partage judiciaire.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Maîtriser la procédure de partage judiciaire
- Procéder aux adjudications sur licitation
- Répondre aux difficultés rencontrées par le notaire commis (prescription des créances contre l'indivision, silence d'un copartageant...)

Programme de la formation

I. La première phase judiciaire

A. Le droit de demander le partage

- 1) La prescription des créances
- 2) Le sursis au partage et le maintien dans l'indivision

B. L'assignation en partage judiciaire

C. Le premier jugement

- 1) Le choix entre deux procédures de partage
- 2) La désignation d'un juge commis
- 3) Le choix d'un partage ou d'une licitation
- 4) Le choix du notaire commis
- 5) La mission confiée au notaire de calculer une créance ou d'effectuer une instruction

II. La phase notariale

A. Le déroulement

- 1) Un délai d'un an
- 2) Le silence d'un copartageant
- 3) La préparation de l'état liquidatif
- 4) La possibilité d'un partage amiable

B. Le procès-verbal de dires en cas de désaccord

- 1) L'état liquidatif
- 2) Le procès-verbal de dires

III. La seconde phase judiciaire

A. Le rapport du juge commis

B. Le jugement d'homologation

C. L'attribution des lots

D. L'acte notarié

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Les points forts de la formation

- Précision du rôle du notaire commis
- Détermination des règles de prescription des créances contre l'indivision
- Gestion du silence d'un indivisaire
- Contenu de l'état liquidatif et du procès-verbal

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 1749 questions écrites sur 2024
- 1156 questions orales sur 2024

Notre intervenant

Christophe LESBATS

Juriste consultant au CRIDON OUEST

Diplôme Supérieur du Notariat
Docteur en droit privé

Domaines d'intervention :

- Droit du divorce
- Droit du partage
- Droit des successions
- Droit des assurances-vie
- Droit des sûretés

